

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 23 janvier 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228848025

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme FNX-INNOV Inc., pour une période de deux ans, pour la conception et la surveillance de travaux de feux de circulation - Montant estimé de l'entente : 2 831 259,38 \$ taxes incluses avec des contingences de 141 562,97 \$ taxes incluses. Appel d'offres public no. 22-19348, (1 soumissionnaire - 1 conforme).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228848025

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme FNX-INNOV Inc., pour une période de deux ans, pour la conception et la surveillance de travaux de feux de circulation - Montant estimé de l'entente : 2 831 259,38 \$ taxes incluses avec des contingences de 141 562,97 \$ taxes incluses. Appel d'offres public no. 22-19348, (1 soumissionnaire - 1 conforme).

À sa séance du 21 décembre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 janvier 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont d'abord expliqué devoir faire appel à des firmes externes spécialisées pour soutenir la Ville, et plus particulièrement les arrondissements, dans les différents projets de modification de feux de circulation. La présente entente-cadre prévoit notamment des services professionnels en conception et surveillance des travaux de feux de circulation.

Un appel d'offres a été lancé le 18 mai 2022 pour lequel une seule soumission a été reçue parmi six preneurs du cahier des charges. Les raisons de désistement évoquées par les firmes sont le manque de ressources, un trop grand nombre d'engagements dans d'autres projets et une impossibilité de respecter le délai requis. L'offre déposée par l'adjudicataire, la firme FNX-INNOV inc., présentait initialement un écart de 65,55 % avec la dernière estimation. Le Service a fait réduire cet écart à 45,28 % à la suite de

négociations. D'après les représentants, plusieurs facteurs contribuent à cet écart. Le nombre restreint de firmes possédant l'expertise requise, la pénurie de main-d'œuvre et le nombre élevé de chantiers seraient notamment en cause.

Enfin, les invités ont exposé les divers impacts qu'aurait l'annulation de ce contrat. Ils ont notamment fait état de l'incidence que cela aurait sur les projets d'aménagement cyclable et de sécurisation des intersections, sur le transport actif et sur la circulation. De plus, selon ces derniers, un retour en appel d'offres ne garantit pas de meilleurs prix. C'est pourquoi le Service a recommandé d'aller de l'avant avec ce contrat à la firme FNX-INNOV Inc.

Les commissaires ont voulu en savoir un peu plus sur la nature de cet écart, qui malgré les explications, demeure très élevé. Comment pourrions-nous mieux faire jouer la concurrence dans ce secteur afin d'obtenir des prix plus compétitifs? Il y a plusieurs facteurs, précisent les responsables, mais le type de contrat est certainement en jeu. Dans le cas des ententes-cadres forfaitaires, comme pour ce contrat, la gestion du risque repose davantage sur la firme, ce qui se reflète dans les prix soumis. Les explications étant à la satisfaction de la Commission, le président remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE228848025 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.